L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien........$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN. 20 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

DE LA PRETENDUE TRAITE DES BLANCS.

Fidèles à la maxime de Basile, les *ultra vancouristes* accusent le général Harrison d'avoir approuvé la traite des blancs. Un simple exposé des faits mettra le public à même de juger de la perfidie de cette singulière accusation.

En 1807, la législature du territoire de l'Indiana adopta une loi ayant pour but *d'autoriser* les Cours Criminelles à faire vendre, au plus offrant, *les services ou le travail* des repris de justice, condamnés à l'amende et aux frais (lorsqu'ils se trouveraient dans l'impossibilité de s'acquitter,) jusqu'à concurrence du paiement de ces amendes et frais.

Comme gouverneur du territoire de l'Indiana, le général Harrison approuva cette loi.

En 1819, un projet analogue ayant été soumis à la législature de l'Ohio, il fut adopté par la Chambre à la presque unanimité. Dans le Sénat il y eut 12 voix pour (Harrison étant de ce nombre) et 20 contre.

Tel est le canevas sur lequel on a brodé la fable de la *traite des blancs*.

On pourrait dire que pour bien apprécier ces faits il faut examiner la situation où se trouvait alors l'Indiana: nouveau territoire peu peuplé, n'ayant que peu de prisons et encore moins de ressources pécuniaires, ce mode de se débarrasser des repris de justice ne lui était-il pas commandé par les circonstances?

On pourrait dire aussi qu'à l'époque où ce bill fut présenté dans l'Ohio il était réclamé par les circonstances: on s'apercevait que le système pénitentiaire devenait de plus en plus onéreux, puisqu'au commencement de 1820 le déficit dépassait $90,000. Dans cette situation, ne convenait-il pas de chercher à diminuer le nombre des prisonniers? En conséquence les vols de $50 et au-dessus furent déclarés seuls punissables de la prison; mais, restait la difficulté de savoir comment on punirait les vols moindres de $50. Quelques uns proposaient le fouet, d'autres les travaux forcés dans les prisons de comté; d'autres les travaux forcés sur les grandes routes. Enfin la chambre adopta, après de vives discussions, l'amende ou la prison; et comme il était bien connu que ces vols étaient commis par des vagabonds et des gens sans aveu, on ajouta que lorsque le condamné ne pourrait payer le montant de sa condamnation, la cour pourrait vendre ses services pour un temps déterminé à quelqu'un qui voudrait payer le montant de la condamnation.

Mais ces dispositions législatives ne sont pas seulement excusables par les circonstances de temps et de lieu; elles sont encore conformes aux principes éternels de sagesse et d'humanité et admises comme telles dans beaucoup d'états de l'Union.

Partout ailleurs les repris de justice qui ne peuvent payer les amendes et les frais qui font l'objet de leur condamnation, sont détenus en prison, privés de leur liberté, aussi longtemps qu'ils sont dans l'impossibilité de payer. Les lois dont on excipe pour accuser le général Harrison d'inhumanité sont donc cent fois plus humaines, cent fois préférables.

Ne vaut-il pas mieux, en effet, vendre les services d'un repris de justice que de le priver de sa liberté indéfiniment? N'y a-t-il pas avantage pour lui et pour la société?

Evidemment il y a avantage pour le repris de justice, parce que son travail lui donne un moyen prompt et sûr de libération, et surtout parce qu'il évite par ce moyen la contagion du vice dans les prisons; il y a avantage aussi pour la société qui n'a pas à payer les frais du condamné en prison et qui profite nécessairement de la plus grande moralité de ses membres.

Renfermé dans les prisons, le repris de justice un moment égaré devient vicieux; s'il était déjà vicieux il le devient davantage encore. Si, au lieu de le mettre en prison, on le force à travailler, on emploie le meilleur moyen qu'il y ait pour le corriger et le ramener à des sentimens honorables.

C'est commettre une *inconcevable erreur*, que de dire, comme le journal du soir, "que d'après la loi de "l'Indiana, les hommes devaient être vendus parce "qu'ils étaient pauvres; la vente ne devant pas avoir "lieu parce qu'ils avaient commis un crime, mais parce "qu'ils ne pouvaient payer une amende et des frais de "justice."

D'abord ce ne sont pas *les individus* qui sont vendus mais seulement *leur travail, leurs services*, pendant un certain temps limité. Ensuite, s'ils sont forcés de travailler c'est uniquement parce qu'ils ont commis un crime ou un délit; car s'ils n'en eussent pas commis, ils n'auraient pas été condamnés. L'amende et les frais de justice sont imposés au repris de justice *comme pénalité*: si le condamné n'a pas de quoi payer on l'emprisonne ou on le fait travailler pour qu'il n'échappe pas à la pénalité qu'on lui a infligée.

Il ne s'agit donc ici ni de pauvres ni de riches, car on ne parle que de vagabonds, de maraudeurs et de gens sans aveu, dont l'unique occupation est de priver les citoyens honnêtes du légitime fruit de leur labeur.

Parmi nous, le repris de justice condamné à une amende, comme pénalité, paie, ou, à défaut, il est privé indéfiniment de sa liberté dans une prison. Ailleurs il paie ou, à défaut, il est obligé de travailler pendant un temps limité au profit de celui qui paie pour lui.

Maintenant, vaut-il mieux que les repris de justice qui ne peuvent payer leurs amendes (ce qui arrive presque toujours) soient emprisonnés indéfiniment aux frais de l'Etat, ou qu'ils soient obligés de travailler quelque temps pour se libérer? C'est là toute la question et la solution n'en paraît pas douteuse.

Violemment attaqué pour avoir parlé du projet d'armée permanente de M. Van Buren, nous avons, pour toute réponse, donné une analyse de ce projet tel qu'il a été soumis à la Chambre des Représentans. Aujourd'hui on revient sur, le sujet des milices; mais on n'aborde plus la création d'une armée permanente qui forme la partie la plus saillante du projet de l'administration sur les milices.

Le journal du soir aura vu probablement que ces deux cent mille hommes qui doivent, aux termes des articles 10 à 17 du projet, se recruter dans la masse, servir huit ans, et être toujours prêts à recevoir les ordres du président, constituent bien réellement une armée permanente. Mais il aurait dû voir aussi que le projet de l'administration rend toutes les fautes de service justiciables d'une cour martiale; il aurait dû voir que d'après la section 26 du nouveau projet, "tout individu qui refusera de marcher, lorsqu'il en "sera requis par le président, sera passible d'une "amende de quinze jours à trois mois de paie ($6 à "$30);" il aurait dû voir que cette amende sera infligée par une cour martiale et que si elle n'était pas payée immédiatement, la cour martiale aurait le droit de faire emprisonner le délinquant pour autant de mois qu'il y a de fois $6, dans la somme fixée par la cour martiale; il aurait dû voir enfin que si ce moyen rigoureux ne suffisait pas pour assurer le recouvrement des amendes, le *marshall* des Etats-Unis en poursuivrait la rentrée sommairement et que dans le cas où on ne trouverait pas de propriétés, *le délinquant serait détenu en prison jusqu'à ce qu'il eût payé.*

Le journal du soir aurait dû savoir ces choses; car s'étant imposé volontairement la tâche de comparer le projet de milice de M. Van Buren avec celui qui se discutait devant le Congrès en 1818, il avait, par ce fait seul, contracté l'obligation d'étudier attentivement et dans tous leurs détails les deux projets formant les termes de la comparaison.

De deux choses l'une, ou il n'a pas fait cet examen, et alors quelle confiance mérite celui qui discute un sujet qu'il ne connaît pas, ou il a fait cet examen et alors quelle opinion peut-on avoir de sa bonne foi?

Dans un prochain article nous donnerons l'analyse du projet de 1818 pour clore cette discussion.

(*Pour l'Abeille.*)

La justice et la vérité exigent que le public soit mis en garde contre l'article inséré dans le Courrier du 17, sous le titre de:

"La Traite des Blancs."

On est quelquefois [illegible] à la hâte [illegible] l'erreur où se trouve le Courrier, nous [illegible] de tout ce qu'il aurait dû [illegible] affaire [illegible] vendrait [illegible] par cette indiscrétion nouvelle.

Le Courrier s'est trompé et de plus nous sommes convaincus qu'il ne voulait pas, en connaissance de cause, tromper ses concitoyens quel que soit son zèle pour Van Buren. Qu'il nous permette donc de lui montrer son erreur et qu'il nous permette, aussi, d'éviter, si nous le pouvons, que quelques membres, encore, de cette communauté qui ne se donnent pas la peine de peser les assertions si souvent lancées contre Harrison, ne tombent pas dans la même erreur que lui.

Harrison pouvait, certainement, contresigner l'acte passé par la Législature de l'Indiana en 1807, dont le Courrier nous donne l'extrait; mais que dit cette découverte du Courrier?—Que dans l'Indiana on fouettait les blancs en 1807—qui ne sait, et le Courrier ne doit pas l'ignorer, qu'à la Louisiane aussi, on fouettait les blancs en 1807, et que cette peine, humiliante ne fût abolie ici qu'en 1821, par un acte du 17 février, qui fait certainement le plus grand honneur à notre Législature d'alors et au gouverneur Claiborne.

Harrison pouvait donc contresigner en 1807 un acte qui infligeait une peine déjà établie avant lui dans l'Etat de l'Indiana, sans qu'il soit plus juste, aujourd'hui, de lui en faire un amer reproche qu'il serait loyal de blâmer l'ancien gouverneur de la Louisiane, Th. B. Robertson, pour avoir, à peu près à cette époque, contresigné une loi qui infligeait la même punition dans plusieurs cas.

Supposons que dans dix ans la peine de mort soit abolie, serait-il juste, cela advenant, que l'on livrât à une accusation quelconque les gouverneurs qui auraient, avant, contresigné des lois infligeant cette peine.

Mais Harrison, d'après le Courrier, serait d'autant plus coupable que cette même loi de 1807 condamnait, aussi, les personnes passibles d'amende et de frais de justice pour crimes et délits, lorsqu'elles ne pouvaient s'en acquitter, à être vendues pour un temps, que le juge devait fixer, à quiconque paierait cette amende et ces frais pour elles.

Quoi donc, et alors surtout, de plus humain, de plus juste que cette clause de l'acte dont on voudrait se servir pour proscrire Harrison?

L'amende et les frais entraînaient un pauvre homme à subir l'emprisonnement et peut-être, en même temps, un travail forcé, tandis que Harrison a contribué à changer cette peine, qui est bien dure, bien humiliante et souvent bien corruptrice, en une obligation limitée toute semblable à celle que s'imposaient alors et que s'imposent encore volontairement aujourd'hui des hommes blancs et libres; nous voulons parler de *l'engagement volontaire* qui n'est autre chose que la vente que l'on fait de sa personne et de son travail.

Le *Courrier* ne doit pas ignorer que ce genre de servitude existe encore, même en Louisiane (acte de 1818 et C C 157) et que la loi la plus récente sur cette matière n'a fait que régulariser et modifier les obligations des engagés et limiter la durée de leur service (C C 160 161, 162.)

Certes, là, Harrison s'est montré l'ami du pauvre, car ce n'était pas pour le riche qu'il transformait la prison en une peine plus douce, que par sa conduite et par son travail le condamné avait la chance d'abréger.

Eh bien! nous, nous voudrions que le Courrier eut dit que cette loi de 1807 était l'œuvre de la pensée de Harrison seul.

Harrison a voté aussi, dit ce journal, à la Législature de l'Ohio pour une loi semblable à celle dont nous venons de parler. Gloire, honneur et grace en soient au noble général, c'est une autre preuve de son humanité que le Courrier a bien fait de découvrir aussi.

Le Courrier sert notre cause à merveille.

Il nous reste à remercier le Courrier de ce nouveau procès intenté par lui à Harrison; nous ne pourrions mieux que ce journal démontrer que c'est à tort que le général est accusé d'abolitionisme. Certes, si notre candidat veut l'esclavage des blancs il ne saurait vouloir rendre libres les esclaves noirs. E.

UN FAUX MONNOYEUR ARRETE.

On lit dans le *Courrier* de samedi:

Ce matin, vers dix heures, M. William Fréret, maire de la Nouvelle-Orléans, assisté de quelques agens de police, a fait une visite domiciliaire chez le lithographe J. E. Boehler, demeurant dans une des pièces du second de la maison Girod, sise au coin des rues de Chartres et St. Louis, contre lequel un ordre d'appréhender au corps avait été lancé par le recorder Baldwin, sous la prévention qu'il contrefaisait les billets de la 2e. municipalité. La visite a constaté la présence dans le local, d'une presse litographique, de quelques instrumens de graveur et d'imprimeur litographe. Toutes les recherches allaient être infructueuses, tant l'accusé avait pris de précautions pour déjouer la police, lorsque, se rappelant avoir entendu un bruit dans la cheminée, comme celui que ferait un corps qui tombe, Son Honneur eut l'heureuse idée de décrocher un tableau à l'huile, de dimension moyenne, qui était suspendu à un clou contre le mur. On s'aperçut qu'un trou du diamètre d'environ huit pouces y avait été pratiqué.

Cette circonstance fit naître des soupçons qui ne tardèrent pas à se réaliser et à constater l'existence du délit incriminé. Le maire fit adapter une sonde à l'ouverture, tandis qu'assisté de quelques citoyens il descendit au premier dans la pièce immédiatement au-dessous de celle qu'occupait le graveur. Dans l'âtre de la cheminée, et parmi un tas de vieilles paperasses et de chiffons, on découvrit bientôt un livret dans lequel se trouvaient une cinquantaine de billets de trois piastres de la seconde Municipalité, quelques-uns desquels portant au dos la signature du contrôleur de cette corporation. On trouva aussi dans ce livret et parmi les billets, une planche en cuivre sur laquelle étaient gravés tous le corps de ces bons municipaux ainsi que la signature du trésorier.

Le coupable a été de suite arrêté et transféré dans les prisons de la ville.

On a vu avec le plus grand plaisir le zèle et l'activité que M. Fréret a déployés dans cette circonstance pour arriver à faire constater l'existence du délit. Sa visite et ses recherches ont duré depuis dix heures jusqu'à midi.

☞ Comme on le verra par notre correspondance de Washington, le bill sur les postes dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre feuille du 17 courant, vient d'être honteusement rejeté par le Sénat.

INTERIEUR.

Extrait de notre correspondance particulière.

WASHINGTON, 8 juillet 1840.

SENAT.—Vous savez qu'un bill d'une assez étrange nature a été présenté récemment au Sénat par le comité des Postes. Ce bill proposait de défendre à tout citoyen sous les peines les plus sévères de transporter toute lettre ou paquet contenant des écrits ou pièces imprimées, sur les routes de posts ou sur les routes parallèles aux routes de poste, sans en avoir obtenu l'autorisation du directeur général des Postes; de défendre également à tout paquebot, à tout bateau à vapeur et à tout vaisseau navigant sur des eaux déclarées route de Poste, de se charger de dépêches qui ne seraient pas pas relatives à la cargaison! Ce bill qu'on osait appeler une amélioration et qui n'était au résultat qu'une nouvelle entrave mise à la liberté des communications, est venu aujourd'hui au Sénat. Attaqué vigoureusement par M. Huntington du Connecticut et M. Davis du Massachusetts, il n'a trouvé aucun défenseur parmi les sénateurs; c'est à peine si M. Robinson, président du comité des Postes a essayé de dire quelques mots en sa faveur.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—M. Peckins a proposé une appropriation de $25,000 pour les frais d'exploration de la ligne des frontières du Nord-Est. On a discuté la résolution qui autorise le président à accepter les présents du roi de Maroc et de l'Imam de Mascat, afin de les faire vendre et d'en appliquer le produit aux orphelins du district de Colombie. M. J. G. Adams a vivement combattu cette résolution qui est opposée à l'esprit de notre constitution.

NEW-YORK—La "Compagnie Washington d'assurances maritimes" donne un dividende de 5 pour cent, payable le 9 courant. L'*Atlantic Bank* de Brooklin donne 3 pour cent de son capital, payables le 15. La Compagnie d'Assurance sur la vie donne un dividende semestriel de 6 pour cent et un dividende supplémentaire de 1 pour cent, payables le 10 courant.

—Le *Great Western*, parti, comme on le sait, de New-York, le 1er courant, a été rencontré le 2 courant vers deux heures de l'après midi par l'*Adelaide* de Boston, sous 39° 45 de latitude et 69° 50 de long.; il avait par conséquent dans un jour parcouru 1° de latitude et 4° 11 de longitude. C'est une belle vitesse.

—Le directeur général des Postes vient de passer un contrat pour l'établissement entre New-York et Boston d'une communication plus rapide. La malle sera transportée par bateaux à vapeur et par chemin de fer et passera par N.-London, Norwich et Worchester. Le char sur le chemin de Norwich et de Worchester sera disposé comme un bureau de poste ambulant où un commis de l'administration pourra, durant le voyage même, recevoir et distribuer les malles. Si cette amélioration dans le service se réalise, deux cents bureaux de poste au moins recevront leurs dépêches douze et même vingt quatre heures plutôt que par le service actuel. Le directeur général des postes a sans doute raison de s'occuper d'amélioration partielles; mais ne devrait-il pas songer avant tout à donner de la régularité et de l'ensemble à l'administration toute entière? Ne devrait-il pas s'occuper surtout des Etats de l'Union où le service des Postes est le moins bien organisé? Le Sud n'est guère favorisé sous ce rapport.

MICHIGAN. Le *Daily Advertiser* de Détroit, renferme une lettre de S. N. GRATT qui a été long tems l'un des principaux appuis du parti de VAN BUREN dans cet Etat et qui déclare son intention de voter pour le ticket de la Réforme. "Mon intime conviction, dit cet honorable citoyen, est que servir plus long tems dans les rangs du parti dont M. VAN BUREN est le chef, serait renoncer aux saints principes embrassés par nos pères et exposés dans les écrits de Jefferson, Madison, Monroe et Jackson.... Je suis le fils d'un soldat et je me sens tout disposé à joindre ma voix à l'immense acclamation qui s'élève en faveur de HARRISON." Nous sommes convaincus que l'exemple de M. GRATT aura dans le Michigan de nombreux imitateurs.

WASHINGTON—Les commissaires des Etats Unis nommés pour l'exécution de la convention conclue avec le Mexique pour le règlement des réclamations des citoyens de l'Union, se sont rassemblés le 7 courant. Les commissaires Mexicains ne sont pas encore arrivés et peut-être n'arriveront-ils pas. Les nôtres les attendront en [illegible] de jour en jour. Le [illegible] arbitre choisi est le ministre de [illegible].

D'après l'*Argus d'Albany*, M. Van Buren a signé le bill de la sous-trésorerie le 4 juillet. Le jour est bien choisi!

BALTIMORE—Le procès de *J. Griffith*, accusé du meurtre de *Thomas H. Laughlin*, a été jugé le 8 courant à la cour de cité. Après une minutieuse enquête le prévenu a été séance tenante déclaré non coupable par le jury.

CONTRASTES—A Bass, dans le Massachussetts, deux assemblées ont eu lieu le 4 juillet, l'une, composée de whigs, comptait environ 3000 personnes et a été harangué par Daniel Webster; l'autre, composée de loco focos, s'élevait à peine à 600 personnes et avait pour orateur le collecteur de la douane de Boston, l'historien Bancroft.—Dans le comté de Columbia, Etat de New-York, comté qui a donné naissance à M. Van Buren, les parens et les amis politiques du président sont parvenus, après bien des efforts, à réunir environ 3000 personnes à Kinderhook, à l'occasion du 4 juillet. Le même jour, leurs adversaires tenaient à Hudson une assemblée à laquelle assistaient plus de 10,000 whigs; et dans le comté voisin de Dutchess, une autre assemblée d'hommes de la même opinion comptait 5000 assistans.

On lit dans le *Journal du Commerce* de New York l'extrait suivant d'une lettre de Liverpool:

Liverpool le 5 juin 1840—La plupart des navires qui sont arrivés ici dernièrement, avaient la partie de leur cargaison placée sur le pont assez sérieusement endommagée. Quelques-uns des consignataires ont adressé des réclamations aux compagnies d'assurances qui se sont autant que possible dispensées d'y faire droit, et qui ont annoncé qu'à l'avenir elles ne se regarderaient point comme responsables des pertes ou dommages éprouvés par les vaisseaux qui chargeront du coton sur le pont. On croit que la responsabilité en pareil cas doit peser sur les propriétaires des batimens.

CAROLINE DU NORD.—MM. BEDFORD BROWN et ROBERT STRANGE viennent de donner leur démission de sénateurs des Etats-Unis.

Notre correspondant de Baltimore nous écrit à la date du 9 de ce mois:—La Cour de Cité a jugé hier Jefferson Griffith accusé du meurtre de Laughlin, commis le 4 mai dernier. Le jury l'a acquitté, et n'est même pas entré dans la salle des délibérations avant de rendre ce verdict.

"Le Sénat a ordonné la mise au net (engrossed) du bill établissant certains ports libres dans le Missouri et les Arkansas, de manière à accorder le privilège du drawback aux marchandises exportées au Mexique."

MM. Lea et Blanchard de Philadelphie viennent de réimprimer l'Encyclopédi géographique de Murray: cet ouvrage est l'un des plus beaux et des plus complets que l'on ait sur la matière; la nouvelle édition forme trois grands volumes in-8o. de six à huit cents pages, ornée de 82 cartes et d'environ 1100 gravures. La souscription est ouverte pour cette publication, l'une des conditions est que "aucun souscripteur ne sera tenu de prendre livraison de l'ouvrage ou de le payer si HARRISON n'est pas élu président."

ELECTRO MAGNETISME.—M. Davenport à New-York a porté si loin la perfection de sa machine électro-magnétique que cette machine met en mouvement une presse à imprimer. A l'aide de cette presse on imprime un petit journal intitulé "*The Magnet*" qui est destiné à répandre des notions complètes sur l'électro magnétisme.

L'accident arrivé dernièrement à *Fanny Elssler* n'a eu aucune suite facheuse; la dernière représentation de cette danseuse à Philadelphie a dû avoir lieu le 9; de là elle sera partie pour Washington.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

On a reçu dernièrement à New-York des nouvelles de Vera-Cruz qui confirment pleinement celles que nous avons déjà données. On attendait chaque jour à Vera-Cruz la garnison de Campêche. Après la prise de cette dernière ville, les fédéralistes sont allés mettre le siége devant la ville de Tobasco.

La frégate des Etats-Unis *Macedonian* et la corvette *Warren* ont quitté Vera-Cruz pour se rendre à Tampico dans les premiers jours de juin.

Une *conducta*, venant de Mexico, est arrivée à Vera-Cruz le 2 juin. Elle apportait $929,000 en espèces. On disait dans la capitale que 47 Américains enchaînés étaient arrivés de la Haute-Californie au port de San Blas. Ils étaient accusés d'avoir tramé une conspiration contre le gouvernement: ils ont été délivrés par l'intervention du consul anglais.

M. Towns, consul américain, est arrivé à Mexico venant de Sandwich.

NOUVEAU CONTINENT—Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que l'escadre d'exploration française dans les mers du Sud avait découvert au mois de janvier dernier un nouveau continent antarctique. Ce même continent était, à ce qu'il paraît, reconnu à la même époque par notre escadre d'exploration commandée par le lieutenant WILKES. Le *Vincennes* a longé la côte de ce nouveau continent du 154° 15' au 97° 45' de longitude orientale, c'est à dire pendant environ dix-sept cents milles. Nous donnerons demain quelques détails sur cette découverte.

NOUVELLE GRENADE.—Une lettre de Sta. Martha, arrivée à Baltimore par la voie de la Jamaïque, annonce la mort du général SANTANDER, ex-président de la Nouvelle-Grenada. Elle a eu lieu à Bogota le 6 mai. Nous avions annoncé récemment la maladie de ce général.

JAMAIQUE.—Les nouvelles de la Jamaïque reçues à New-York vont jusqu'au 16 juin; mais elles sont sans aucune importance.

VARIÉTÉS.

LES PROFITS DU DESESPOIR.

III.

UNE JOURNÉE DE MALHEUR.

Le lendemain, Anatole se réveilla de grand matin. Sa nuit avait été pleine de songes dorés, et en ouvrant les yeux, il lui sembla qu'il renaissait à une existence nouvelle: sa première pensée fut toute d'espérance et de joie. Il se leva gaiment et courut à sa fenêtre qu'il ouvrit: le ciel était sombre et froid, le vent soufflait avec violence et la pluie tombait à grands flots. Cette vue abattit sa bonne humeur: il pensa que ce mauvais temps nuirait à ses recherches, et il se mit à sa toilette avec l'impatience que fait éprouver un désappointement pénible. Cette impatience fut encore augmentée par la visite de deux ou trois fâcheux dont il eut grand'peine à se débarrasser; puis au moment où il allait sortir, il reçut de son banquier le billet suivant:

"Mon cher Anatole,

"Ne manquez pas de venir aujourd'hui; j'ai à vous faire une importante communication.

"Votre affectionné,

"DUBREUIL."

—C'est aujourd'hui le premier du mois et je n'y manquerai pas, dit Anatole, qui, lorsque l'état de ses finances n'était pas pressant, restait quelquefois huit ou dix jours sans aller toucher sa pension. Du reste, la communication que lui annonçait M. Dubreuil ne l'inquiéta guère; il avait bien autre chose en tête!—Je suis libre enfin! pensa-t-il en sortant de chez lui; et il se hâta de descendre l'escalier; mais, comme il posait le pied sur la dernière marche, il entendit une voix amie s'écrier:

—Eh bien! il était temps!

Deux jeunes gens descendaient d'un fiacre, et Anatole reconnut deux de ses amis, Léopold Verrières et Charles Bluton.

—Si nous étions arrivés cinq minutes plus tard, cependant! dit Léopold.

—Vous ne m'auriez pas trouvé; mais c'est à peu près la même chose, car une affaire très importante...

—Il n'y a pas d'affaire qui tienne, reprit gravement Charles Bluton; nous venons te prier de remplir un des devoirs les plus sacrés de l'amitié.

—Vous venez me demander à déjeûner?

—Ne plaisante pas, dit Léopold; il s'agit d'une chose sérieuse; je vais me battre en duel ce matin, et je vous ai choisi pour témoins toi et Charles. Me refuseras-tu ton assistance?

Anatole avait autrefois réclamé et reçu de Léopold le service que celui ci venait lui demander maintenant; refuser était impossible, et toute sa présence d'esprit ne pouvait lui fournir un prétexte convenable et suffisant pour décliner la confiance de son ami dans une situation si grave et si dramatique. Il fallut donc se résigner à ce pénible emploi de témoin qui allait lui prendre un temps bien précieux. Voilà pourtant les exigences du monde! Vous avez à faire une démarche qui intéresse le bonheur de votre vie entière; l'heure vous presse, vous partez.... mais non, vous n'irez pas où vous pensiez; vous irez au coin d'un bois mesurer des épées, charger des pistolets et voir un ami tomber sur l'herbe avec du fer dans la poitrine ou du plomb dans la tête.—Et à ce propos, les gens bien informés vous diront qu'il n'y a pas de société possible si l'on ne s'aide un peu mutuellement.

Cette opiniâtreté d'un hasard malencontreux, ces visites nombreuses et inattendues, ces embarras semés sur sa route frappèrent d'une impression pénible l'esprit superstitieux d'Anatole. Jusque-là, il n'avait jamais eu la peine d'aplanir une difficulté, de vaincre un obstacle. Mon étoile pâlirait-elle? se demanda-t-il comme la veille, et en s'adressant cette question, il reconnut avec terreur que, gâté par la fortune, il serait sans force contre les chicanes et les mauvais tours d'un destin contraire.

Léopold lui raconta les motifs de son duel; c'était une de ces frivoles querelles de jeunes gens pour lesquelles on prodigue si légèrement sa vie, quand la vie est belle et facile. En toute autre circonstance, Anatole aurait parfaitement compris l'animosité de son ami et l'ardeur qui le poussait au combat; mais ce jour-là ses idées étaient entièrement changées, et la raison lui était venue avec la passion. Accompagné de Charles Bluton, il se rendit auprès des témoins désignés par l'adversaire de Léopold, et il lui sembla engagement dans l'esprit de son rôle, qui était de tenter d'abord les voies de conciliation; il représenta que de part et d'autre l'offense était légère, et que d'ailleurs le mauvais temps ne permettait guère d'aller à la campagne, même pour se battre; des amis dévoués [illegible] braves jeunes gens [illegible] quelques belles paroles dictées par la [illegible] et le vent, autant que le [illegible], s'opposaient [illegible] duel, comment se battre, les pieds dans la boue et sous le déluge que versait le ciel? du risque, [illegible] d'être tué, mais encore de gagner une fluxion de poitrine? Pour une insulte mortelle on aurait bravé la tempête, mais heureusement l'affaire était de celles qui peuvent s'arranger.

Anatole broda fort éloquemment ce texte posé par la prudence et le bon sens; il eut le talent de réussir; chacun se rangea de son avis, et une franche réconciliation termina la querelle. Selon l'usage on décida que la paix serait cimentée à table et arrosée de vin de Champagne; mais Anatole prena que ses devoirs d'ami et de témoin s'arrêtaient là où la fourchette prenait la place de l'épée, et il se déroba à cette fête qu'il avait si bien préparée.—Mais enfin de son temps et de ses actions, il courut chez M. Fugassin, qui était sorti et ne devait rentrer que dans deux ou trois heures. Encore une contrariété! Pour donner le change à son impatience, Anatole se dirigea vers la demeure de M. Dubreuil.

Mr. Dubreuil, ancien banquier sorti des affaires avec une fortune médiocre, était un vieillard de mœurs douces et austères et d'un caractère plein d'aménité et de bienveillance. En voyant entrer Anatole, une expression de tristesse vint assombrir son visage.

—Mon ami, lui dit-il avec une émotion mal contenue, j'ai à vous apprendre une nouvelle qui va rudement éprouver votre âme. Préparez dans tout votre courage.

—Comment! N'auriez-vous pas d'argent à me donner?

—Votre argent est là; prenez-le: il y a dix mille francs.

—Dix mille francs....Eh quoi! ce n'est plus mille francs par mois, maintenant, c'est dix mille! cent-vingt mille livres de rente!.... Je comprends vos précautions oratoires, mon cher Mr. Dubreuil; vous avez craint l'effet que pouvait produire sur moi cette fortune subite? Les violences de la joie sont souvent aussi dangereuses que les plus terribles atteintes de la douleur. Mais rassurez-vous; j'ai l'habitude du bonheur; dans ce genre là rien ne peut me surprendre; je m'attends à tout. Tenez, vous viendriez me dire aujourd'hui: "Le voile qui couvrait votre naissance est tombé; les circonstances impérieuses qui avaient exigé un profond mystère n'existent plus; le roi votre père vient de mourir et vous êtes appelé à lui succéder," eh bien! je recevrais cette nouvelle sans émotion, comme une chose toute simple et qui devait arriver; mon cœur ne battrait ni plus fort ni plus vite, et j'irais tranquillement prendre possession de mon royaume. Au lieu d'une couronne, c'est la richesse que le sort m'envoie? Qu'elle soit la bienvenue. Elle ne pouvait s'offrir à moi dans un meilleur moment, car elle aidera, je l'espère, l'accomplissement d'un projet sur lequel je fonde depuis hier toutes ces espérances de félicité.

—Hélas! mon jeune ami, reprit M. Dubreuil qui avait écouté Anatole sans avoir la force de l'interrompre, vous vous trompez étrangement, et maintenant plus encore que tout à l'heure, je fais un appel à votre courage et à votre fermeté.

—Expliquez-vous; je suis prêt à vous entendre.

—Vos premières années, je vous l'ai dit, se sont passées à la campagne, chez votre nourrice, qui ne savait absolument rien sur votre origine et qui est morte depuis longtemps. Vous aviez six ans, lorsqu'un inconnu se présenta chez moi avec vous—Laissez moi vous rappeler ces détails dans cet instant solennel.—Après quelques complimens sur ma probité, mon caractère et ma réputation, l'inconnu me demanda si je voudrais me charger de servir d'intermédiaire entre des parens qui avaient des raisons pour se cacher et un enfant qui serait appelé à rentrer dans sa famille dès que cela se pourrait sans danger pour sa fortune et pour son avenir. Vous ferez, me disait-il une bonne action qui vous coutera peu d'embarras. Il s'agissait de recevoir tous les ans une assez forte somme, de payer la pension dans laquelle on allait vous placer, de vous faire donner les meilleurs maîtres et de veiller sur vous.

J'adressai à l'inconnu des questions auxquelles il me déclara ne pouvoir répondre; je lui demandai son nom; il me dit qu'il s'appelait Hermann et qu'il était l'intendant de votre père. J'ai pensé depuis que ce nom et cette qualité étaient supposés. Ne voyant aucun inconvénient à accepter la mission qu'il me proposait, j'acceptai sans balancer, refusant seulement la rémunération qui me fut offerte. Depuis ce moment je reçus chaque année une somme de quatre mille francs destinée aux frais de votre éducation, mais je n'entendis parler ni d'Hermann ni de vos parens. L'argent, en billets de la banque de France, m'arrivait de divers pays, tantôt d'Allemagne et tantôt d'Angleterre, quelquefois d'Italie ou de Belgique, sans doute pour dérouter mes recherches; les lettres jointes à ces envois étaient très courtes et de diverses écritures; vous les avez vues. Quand vous eûtes atteint l'âge de dix huit ans et que vos études furent terminées, la pension s'éleva à douze mille francs et fut toujours servie avec la même exactitude et le même mystère qui a rendu vains tous les efforts que nous avons faits pour le pénétrer. Hier, qui était le jour où je devais recevoir vos fonds, j'ai reçu la lettre que voici, timbrée de Paris:

"Le secret de la naissance d'Anatole vient d'être enseveli dans une tombe qui s'est ouverte deux fois "depuis vingt-cinq ans. A défaut d'un rang, on espérait pouvoir lui léguer une fortune, mais de récens "et irréparables désastres ont enlevé cette consolation à sa mère mourante. Les dix mille francs joints "à cette lettre sont le dernier débris d'un grand naufrage. Puisse ce faible secours l'aider à se créer une "existence modeste et heureuse! Et vous, monsieur "Dubreuil, recevez les remercimens et les bénédictions que méritent vos soins désintéressés."

Malgré toute sa résolution, Anatole pâlit à cette lecture; cependant, il fit bonne contenance devant M. Dubreuil, qui ne cherchait pas à dissimuler son chagrin et sa consternation.

—Pauvre jeune homme, dit l'ancien banquier, que ne suis-je riche pour vous aider dans ce moment critique! mais vous le savez, moi aussi j'ai éprouvé les rigueurs de la fortune; après avoir mené une existence brillante, je me suis vu réduit au strict nécessaire.

Anatole reprit d'une voix mal assurée:

—Comme vous je saurai supporter l'adversité. Je suis jeune, je suis fort, je ne manque pas d'intelligence, je possède quelques talens, que faut-il de plus pour acquérir les biens qui m'échappent aujourd'hui?

—Votre courage est un grand soulagement pour moi, mon ami! Oui, sans doute, vous avez tout ce qu'il faut pour acquérir une position brillante, et vous ne pouvez manquer d'y arriver avec votre fermeté d'âme et votre bonne volonté.

—Je l'espère, répondit Anatole qui avait puisé dans son amour les forces nécessaires pour supporter ce rude coup. Il serra la main de M. Dubreuil; et il sortit pour se rendre chez M. Fugassin. Chemin faisant, il appela à son secours l'image de Caroline pour chasser de son esprit les idées noires qui tentaient de le troubler. EUGENE GUINOT.

DERNIERES DATES			
New York	juil. 9	Liverpool	juin 6
Boston	juil. 8	Londres	juin 5
Philadelphie	juil. 9	Havre	juin 4
Washington	juil. 9	Paris	juin 4
Baltimore	juil. 10	Bordeaux	mai 30
Charleston	juil. 14	Madrid	mai 26
Vera-Cruz	juin 5	Cadiz	mai 30
Tampico	juin 5	Havane	juin 17
Mexico	mai 27	Rio Janeiro	juil. 4

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1840.

Espèces	6	@ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	3½	@ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6	@ 7	do.
Souverains	$4 10	@	$4 20.
Doublons Espagnols	17	@	17 27½
do Mexicains	16 87½	@	16 65½
Or Américain	7	@	8 pour cent prime.

(*Correspondance particulière.*)

BALTIMORE, 9 juillet 1840.

Il y a eu hier une vente à l'encan de 3000 sacs de café prix moyen de 9½ @ 11¼. Ce café n'était pas de 1re qualité. Il n'y a aucun changement ni dans les prix ni dans les demandes de la farine d'Howard street, c'est-à-dire $4 75 pour la bonne commune, celle de City Mills s'est maintenue à $5; de Susquehanna fraiche $4 75, il n'y en a pas sur le marché. Le whiskey est calme, il reste à 22½ cents en boucauts et à 23½ cents en barils. Les articles de provisions sont délaissées, les prix du reste n'ont pas varié.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Louisa, Cennem, St. Louis (Sénégal) J P Brunet
Brick Kenhawa, Bernland, Campeche, H. Legendre
Brick Amaranth, Westain, New York, S. & J. P. Whitney
Brick Tom Pain, Flinton, New-York O Bedford
Goel Jolly Sailor, Fanswerth, St. Thomas, H Leach
Goel Sabina, Young, Matance, R Groning & Co
Nav Powhattan, McCerren, Liverpool L H Gale

ARRIVES.

Bateau à vapeur Tennessean, Davis, venant de la passe Nord Est.
Bateau de remorque Lion, Riddle, venant de la passe Nord Est.
Bateau de remorque Mohican, Huton, de la passe N. E. avec le navire Jatrinsic.
Bateau de remorque Phénix, Clark, des Passes.
Navire Intrinsic, David, en 28 jours de New York.
Steamer Giraffe, Hoffman, Bayou Sara.
" Feliciana, Jerdon, Bayou Sara.
" Feliciana, Streick, Lafourche.
" Jone Jay, Mason, Little Rock.
" Robert Fulton, Hooper, Baton Rouge.
" Corvette, ——, Fort Smith.

MEMORANDA.

Les navires Tallahassee, Kesington, et la barque Josephine sont entrés en mer par la passe S. O. Le navire Forester a aussi pris la mer par la passe N. E.

Les navires Louisa, Auburn, les bricks Ann Maria et Mary Ann ont pris la mer.

Les navires St. Andrew et Olympia, le brick Syrena et la goelette Geneva ont pris la mer.

Le steamer Mohican a quitté la passe N. E. le 18 courant à 3 heures et annonce qu'il n'y avait rien en vue aux passes.

Parti de Portsmouth N. H., le 4 juillet pour ce port, le Don Juan, Hardon; le nav. Ann-Mary-Ann, Lane, le 1er. Hélé le 27 juin, lat. 41, long. navire Hanover, en 27 jours de la Nouvelle Orléans pour Trieste.

Arrivé à New-York, le 9 juillet, brick Persévérance, Rundlett, goel. New England, Dockendorf, l'Eliza, de la Nouvelle Orléans, est partie de St. Thomas le 25 juin, pour la Jamaïque.

Expédié à Boston le 7 juillet, pour ce port, navire Arnold Wells, Lowell; brick Ellsworth, Homer.

Arrivé d'ici à Boston le 7 juillet, goel Ceylon.

A Boston pour ce port, barque Fairfield, partant le 9; brick Calvin, Lawrence, le 13

AVIS.

☞ Le navire français EULALIE, de Bordeaux, est en déchargement en face du Marché aux Légumes, les consignataires sont priés de lever leurs permis en douane et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
18 juil.—3

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français EULALIE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 18 jt.—3.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 36.
37 73 40 17 13 44 60 23 8 46 41 66 7.
AUJOURD'HUI à 4½ heures à l'Exchange [illegible]
Gros lot.......... $12,000
1 Lot de.......... [illegible]
1 Lot de.......... [illegible]
1 Lot de.......... [illegible]
1 Lot de.......... [illegible]
10 Lots de.......... [illegible]
10 Lots de.......... [illegible]
10 Lots de.......... [illegible]
10 Lots de.......... [illegible]
20 Lots de.......... [illegible]
Billets, $6 en coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs,
D. S. GREGORY & Co.
20 juil 26, rue du Canal.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!!!—La compañia se reunirá el jueves 23 del corriente à las siete en punto de la noche en el antiguo convento de las Ursulinas, calle Condé, entre calle Ursulina y Hospital, para tratar de asuntos que interesan al cuerpo. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad à los miembros activos y honorarios.
Nueva Orleans 19 de julio de 1840. De orden del capitan
20 juil. Pue. A. GARCIA, Sargto. primero.

UNE PERSONNE d'un âge respectable désire se placer comme institutrice dans une famille. S'adresser à M. Boyer, chef d'institution, rue de Conti. 20 jt

PORC prime.—100 barils à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, Poydras. 20 jt

PORC désossés—100 barils, à vendre par J. VAIRIN, & Co, 26, Poydras. 20 jt

HUILE D'OLIVES.—100 paniers, à vendre par AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis. 20 jt

BEURRE.—30 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26, Poydras. 20 jt

LARD.—150 barrillets bon lard, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26, Poydras. 20 jt

WHISKEY—150 barils, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26 Poydras. 20 jt

TRAITES sur New-York, à vendre par O. HELLIESEGAES, 43, rue Bienville. 20 jt

TOILE D'EMBALLAGE—1000 pièces, en magasin, à vendre par O. HELLIESEGAES, 43, Bienville. 20 jt

TOILE A VOILES.—Un assortiment en mains à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 20 juil

CAFE—300 sacs café de Rio, dernièrement reçu à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 20 juil

VIN DE MARSEILLE.—300 barriques Bergasse et Grousset, à vendre par AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis. 20 jt

HUILE DE CASTOR—4 barils nouvellement reçus et à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, rue Poydras. 20 jt

FARINE—100 barils farine fraiche, superfine, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras. 20 juil

POIVRE—200 sacs poivre noir, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

CAFE—15 sacs café de la Havane à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

LARD.—40 barriques lard fumé de l'Ouest, consistant en jambons et épaules, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

VINS—80 caisses vins de sherry et madere, et 100 caisses vin rouge de marques supérieures à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

SAINDOUX—80 barillets et 30 barils sain doux prime en feuilles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

FARINE—800 barils farine superfine, marque de choix de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 20 juil

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 20 juil

SEL—1,500 sel fin et gros de Liverpool à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 20 juil

SEL DES ILES TURQUES, de Cadix et de St.-Ubes à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91, Commune. 20 juil

COUTEAUX à couper la papier en ivoire et en nacre; et autres articles de fournitures de bureaux à vendre par NORMAN, STEEL & Co., 14, rue du Camp.

CORDE d'emballage—200 rouleaux corde d'emballage du Missouri, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

PORC—300 barils porc mess et prime aux magasins d'inspection de Bozant, et 80 barils convenables pour l'usage des habitations à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 jt

SI les Draymen des Nos 149, 413, 134 et 143, ne rapportent pas immédiatement les reçus des marchandises qui leur ont été remises au débarquement du brick *Francis* à l'adresse de *J. Pascal*, ils seront poursuivis selon toute la rigueur de la loi. G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 20 jt

SANGSUES.

RECU par la barque Eulalie, un petit lot de sangsues, à vendre, au dépôt général, rue de Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. 20 jt

RECU et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge Haut Brion, Talance, St. Estèphe et St. Julien.
20 demi barriques vin rouge, Haut Talance,
20 do do vin blanc, Sauterne et Haut Barsac,
3000 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Lafitte &c.
100 do vin blanc Sauterne,
150 do do muscat,
200 do fruits à l'eau-de-vie,
100 do cerises du.
100 do liqueurs assorties,
1000 paniers anisette en caisses de 25 paniers,
50 do vin de Champagne,
3000 boites sardine,
25 caisses curaçao,
20 do de maraschino,
6 pipes genièvre de Hollande.
AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis. 20 jt

A VENDRE.—Terres à la Baie Arranassou ou le sucre et le coton croissent par souche. Les specimens du sol et de ses productions peuvent être vus chez MM. Miller, rue Royale, les références pour les terres chez MM. Christy not. pub. rue St.-Charles et Wm. Bryan, rue de la Commune. De grandes facilités seront accordées pour le paiement pour lequel on recevra des marchandises de saison, bois, &c., &c. 18 j—1 sem.

GENIEVRE de Hollande d'une qualité supérieure, en futailles et en damejeannes, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 122, rue Royale. 18 juil

BAS et Chaussons—Un assortiment de bas et chaussons pour hommes, femmes et enfants, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 122, rue Royale. 18 juil

CORDONNETS, &c.—Un assortiment de cordonnets en coton, de lacets et galons en fil, ainsi que du fil d'Alexandre et Farquarson, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 122, rue Royale. 18 juil

LAINE DU MEXIQUE.—200 balles de qualité supérieure, en débarquement de la goélette Eliza-Ann, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, rue Bienville. 18 jt.

AUX DROGUISTES.

LES soussignés ont en mains 30 grosses de poudre de Seidlitz, 1ère. qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix, par grosse. Ils sont constamment pourvus de cet article qu'ils vendront en quantités au gré des acheteurs. DAVID FELT & Co., dépôt de New York, 43, rue de la Douane. 18 juil.

TOILE garantie—Un assortiment de toiles à draps et à chemises, ainsi que toile morlaix, bretagnes, estopilles, platilles, listados, batiste blanche et écrue, mouchoirs de poche blancs et imprimés, cotonnades, linge de table, essuie-mains, serviettes, &c. ouvrés et damassés, lesquels articles viennent directement des manufactures de Silesie en Prusse et sont garantis être tout fil, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 122, rue Royale. 18 juil

THE—100 boites 12 lv. the poudre à canon,
100 do 12 lv. do impérial,
100 do 6 lv. do do
100 do 6 lv. de poudre à canon,
25 caisses poudre à canon et impérial,
25 demi caisses souchon première qualité, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 18 jt

CRANBERRIES—30 1-4 de barriques et 30 1-8 do en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 19 Douane. 18 juil

BALANCES—Patentées—Un assortiment de balances, de M. Pond & Co. patentées à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 18 juil

CIDRE de Champagne—100 caisses en 1-4 et en pintes à vendre par DAVIS & HOBART, 16 Douane. 18 juil

CAFE—1061 sacs de café vert de la Havane 1re. qualité reçus par la goélette Sabina à vendre par R. GRONING & Co. 18 juil

BEURRE de Goshen—20 barillets beurre frais de Goshen, reçues par le navire Yazoo, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 18 juil

HABILLEMENS—Pantalons de cotonnade et chemises de toile écrue, en débarquement du brick Chester à vendre par FROST & Co. 6, rue de la Douane. 18 jt

TOILE d'emballage—1000 pièces, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 16 jt

PEAUX de bœuf—245 cuirs mexicains en débarquement de la goélette Cumanche, à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co, 57, rue Tchoupitoulas. 16 jt

FOIN—300 balles de foin de New-York, reçues par le navire Yazoo, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 jt

WHISKEY—160 barils whiskey rectifié, reçus par un chalan et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune et 80, rue Tchoupitoulas. 16 jt

CORDE d'emballage—Un petit lot sera vendu pour clore une consignation. VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp. 16 jt

TOILE d'emballage d'Ecosse—1200 pièces toile d'emballage reçues par le navire Yazoo, à vendre par ANDREWS & BROTHER, 50, rue du Camp. 16 jt

BOEUF—Bœuf mess et prime, en barils et demi barils, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nlle. Levée. 16 jt

BEURRE—30 barillets beurre frais, de l'Ouest, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nlle. Levée. 16 jt

FARINE—177 barils farine fraiche, reçues par le Gen. Harrison, à vendre par MAHARD & BROTH. 36, Nlle. Levée. 16 jt

BOTTES, Souliers et Brodequins, reçus par le brick Chester, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 16 juil

TRAITES sur New York, à vendre par R. GRONING & Co. 16 jt

SAVON—403 caisses savon no. 1, Jus. Gerdal; 328 do. do Geo. A. Meachin, reçus par le brick Linnia, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 16 jt

JAMBONS pour famille—50 barils et 10 tierçons jambons avec et sans enveloppe, à l'usage des familles, à vendre par MAHARD & BROTH., 36, Nlle-Levée. 16 jt

AVIS—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soirs lorsque le temps le permettra. Les chars partiront à toute heure jusqu'à 10 heures p. m. en commençant de Carrollton, heure jusqu'à 10 heures, à 5 heures p. m. Le Dimanche les chars, suivant l'usage, partent à chaque heure à partir de 1 le mardi et le vendredi, à 5 heures p. m. Le Dimanche les heure p. M. JOHN HAMPSON, ingénieur en chef du N. O. C. R. R. C. 13 jt

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la ci-devant société de Ferry, Goodwin & Robinson et Robinson & Goodwin, sont requises de payer immédiatement leurs comptes à Hiram Hart, (de la raison de Taylor, Hart & Co., No. 70, rue de Chartres), seul agent dûment autorisé par les dites sociétés. ROBINSON & GOODWIN. 13 juillet—6

UN JARDINIER au fait de la culture dans ce pays, peut s'employer très avantageusement, en s'adressant au soussigné, au coin des rues du Camp et de la Félicité.

N. B. Il est inutile de se présenter si l'on n'est parfaitement recommandé, sous tous les rapports, par des personnes respectables. P. A. GUILLOTE. 13 juil—6

CAFE—20 sacs de la Havane en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

CAFE—300 sacs de Rio, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 13 j.

SEL fin et gros de Liverpool, des Iles Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, [illegible], rue de la Commune. 13 juil

SEL—1000 sacs sel [illegible] de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 13 juil

COUVERTURES françaises—17 balles couvertures de 2 points, en débarquement du navire Elisabeth, à vendre par J. ALBERT, No. 26, rue St.-Louis. 15 juil—6

TOILE A VOILE DE COTON—20 balles toile de l'ate r son, en débarquement, à vendre par J. ALBERT, No. 26, rue St.-Louis. 15 juil—6

26 caisses sucre blanc de la Havane, 20 de sucre première qualité do, 35 barils amidon manioc do, 40 caisses café do, 60 milliers cigares do, tout reçu récemment de la Havane, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE, 70 Vieille Levée. 15 juil

A VENDRE aux prix les plus modérés et aux meilleurs termes, les marchandises suivantes ayant droit au Drawback: plusieurs colis importés tout récemment consistant des mouchoirs de poche en coton, fond blanc bordures imprimées, divers choix, de do mouchoirs de do, brodé, à l'auteur, par BOURRY D'IVERNOIS, Chartres. 15 jt—1s

LE soussigné a toujours en main un assortiment varié de mousselines unies, brodées, Jacquard, à raies satinées etc, etc, de jaconas [illegible] en coton, gaze et [illegible] ées pour rideaux, châles [illegible] brodés au poste, etc., qu'il offre à vendre aux conditions les plus avantageuses. BOURY D'IVERNOIS, 99 Chartres. 20 juil

BOIS de chauffage, chêne et frêne, bois de pin pour machines à vapeur, briques du lac, sable, coquilles, chaux du nord, à vendre par CHAUCHON & LEROY, Enc. St. Claude et Bernard Carrondelet. 14 juil

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Charles Garnier,—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi le 20 juillet 1840, à 1 heure P. M., en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 juin 1840, il sera vendu en vente publique, à l'encan, à la salle des Bains, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières et actions ci-après décrites:

1o. La moitié indivise de douze lots de terre situés au faubourg Tremé, conformément à un plan de Bourgerol, du 24 décembre 1836, appelé plan de la propriété Fleytas, et au bureau de F. de Armas, notaire public; huit desquels lots sont numérotés de 1 à 8, et sont dans l'îlet No. 13.

Les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurant au pied américain vingt-sept pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue d'Orléans, sur quatre-vingt-un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 4 formant encoignure des rues Rocheblave et Orléans. Les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 ayant chacun vingt-six pieds huit pouces six lignes de face à la rue Sainte-Anne, sur environ quatre-vingt-deux pieds de profondeur. Le lot No. 5 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Sainte-Anne.

Et quatre lots de terre: Nos. 8, 9, 10 et 11, sont dans l'îlet No. 7, et ont chacun environ vingt-trois pieds un pouce sur la rue Ursulines, sur quatre-vingt-six pieds un ou deux pouces de profondeur. Le lot No. 11 formant encoignure des rues Ursulines et Rocheblave.

2o. Onze lots de terre au faubourg Washington, dans l'îlet No. 22, d'après un plan de N. Millieux, du 6 octobre 1836, déposé au bureau de L. Féraud, notaire public, situés entre les rues Barthélemy, Urquhart, Moralès et Mazant, numérotés de 1 à 11. Le lot N. 1 formant encoignure des rues Mazant et Moralès, ayant trente-et-un pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Mazant et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Moralès. Le lot No. 11, formant encoignure, ayant trente-et-un pieds neuf pouces six lignes sur la rue Mazant, et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Urquhart. Les autres neuf lots ces trois lignes sur la rue Urquhart. Les autres neuf lots numérotés de 2 à 10, mesurant trente-et-un pieds un pouce six lignes sur la rue Mazant, sur quarante-trois pieds trois pouces trois lignes de profondeur.

3o. Un lot de terre au faubourg Washington (No. 24) dans l'îlet numéro vingt quatre, entre les rues Mazant, Moralès, Urquhart et France, sur un plan du dit faubourg, déposé au bureau de L. Féraud, notaire, mesurant, au pied américain, trente et un pieds sur la rue Moralès, sur cent soixante et douze pieds, trois pouces six lignes de profondeur.

4o. Trois lots de terre au même faubourg et îlet, d'après le même plan. Les numéros vingt et un et vingt deux, mesurant chacun trente et un pieds un pouce six lignes de face à la rue France, sur cent six pieds onze pouces de profondeur, et le numéro vingt trois ayant trente et un pieds neuf pouces sur la rue France, sur cent six pieds onze pouces de face à la rue Moralès.

5o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues St. Pierre, Orléans, Johnson et Galvez. Le dit lot s'étendant de la rue d'Orléans à la rue St. Pierre, et mesurant trente pieds de face sur chaque rue, sur une profondeur de cent pieds trois pouces, et entre lignes parallèles, d'après un plan de E. Burgi, en date du 30 septembre 1836, chez J. Cuvillier, not. pub.

6o. Cinq actions de la compagnie du Théâtre d'Orléans sur lesquelles $220 ont été payées.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Les propriétés foncières, un et deux ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur les propriétés; et pour les actions, l'acquéreur assumera un billet de $50, cinquante piastres, du 1er décembre 1838, un billet de $50, du 1er avril 1839, et un billet de cent vingt cinq piastres, dû et protesté le 1er avril 1839, avec cinq pour cent d'intérêt du jour du protêt, et $3 frais de protêt, et la balance comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Louis T. Caire, not. pub. 17 juin.

LES soussignés trouvant qu'il y a généralement de grandes difficultés à satisfaire leurs clients en réunissant le commerce de groceries et celui de la commission, ont cru qu'il était convenable, dans l'intérêt des planteurs de se borner aux affaires de commission, espérant par là être à même de s'occuper plus exclusivement des intérêts des habitans qui leur confient. Ils sollicitent de leurs amis et du public la continuation de leur confiance.

J. HALL.
A. B. BEIN.

N. B. J. Hall et A. B. Bein s'occupent de la réception et du transport de toute espèce de marchandises; ils recevront en consignation et vendront toute espèce de produits et porteront toute leur attention aux affaires qui leur seront confiées. 18 j.

AVIS—Les soussignés ayant vendu leur fonds de groceries à MM Barry & Beard, qui continueront le même genre d'affaires dans le local ci-devant occupe par J. W. Justamond Esq., rue de la Nouvelle Levée No. 25, sollicitent en faveur de leurs successeurs la confiance de leurs clients, et du public. J. HALL & A. B. BEIN. 18 jt.

LES soussignés ayant acheté le fond de groceries appartenant à MM. J. Hall et A. B. Bein, et celui de Mr. J. W. Justamond, continueront le même genre d'affaires, c'est-à-dire la vente en gros et en détail des articles de groceries, sur la Nouvelle Levée au No. 25, sous la raison de Barry & Beard, et ils sollicitent la continuation de la confiance dont jouissaient leurs prédécesseurs.

C. W. BARRY,
GEO. R. BEARD.
18 jt—10

SEL DE TABLE, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nouvelle-Levée. 18 j

SUCRE Raffiné de Boston, à vendre par CONVERSE & Co., 55, Nouvelle-Levée. 18 j.

PORC—26 1-2 barils porc prime, à vendre par R. GRONING & Co. 16 juil

BOIS de Campêche et de Fustoch, à vendre par R. GRONING & Co. 16 juil

GENIEVRE de Hollande—30 pipes à vendre par R. GRONING & Co. 16 juil

TOILES pour chemises, blanchies et écrues, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er. 16 jt.

VELOURS & MERINOS broché, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au 1er. 16 jt.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, 300 fusils de munitions, en bon état, manufacture française. 15 jt

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

UNE mule laissée dans une cour de la rue du Canal, No 107, étampée No. 8 J. C. P. S'adresser à McMAHON. 17 j—3f.

IL a été perdu hier, sur les quatre heures de l'après-midi, un billet ayant payé de souscripteur, endossé par Mr. Therence Carrié, à l'ordre de François Cousin, daté de juillet (le chiffre en blanc) de la somme de $1025, et payable à 60 jours de sa date. Le public est prévenu de ne pas négocier ni recevoir ledit billet. FRANÇOIS COUSIN. 17 j—3

CHAUX! CHAUX! CHAUX!

A VENDRE 3000 barils de Chaux de Thomaston, arrivés en très bon ordre, en lots aux choix des acquéreurs, à 9 escalins, ($1 12 1/2) le baril. S'adresser à C. ROTCHFORD, 27, Nouvelle-Levée. 17 j—1s

J. B. FIELD a en magasin, rue Bienville, No. 72, et offre à vendre les articles suivants:
150 caisses savon No. 1, Winchester; 100 do do Beigels
400 barillets blanc de plomb pur; 400 do do No. 1; 200 do
No. 2, 200 do peinture noire; 300 do do vermillon rouge,
500 do do jaune; 50 do do brune; 200 do do verte; 30 tierçons
indigo de Caraçao; 50 rouleaux cordages pour navires, 50
barils genièvre; 50 do eau de vie dme. preuve, 2000 gallons
huile de sperme; 1000 do huile de baleine blanchie. 17 jt

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin. CH. GUESNARD 20 j

AVIS—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Royale No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier. A. VAUDRICOURT 20 j

HUILE DE CASTOR—16 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoig. Commune et Tchoupitoulas. 9 juil

WHISKEY.—200 barils whiskey rectifié, à vendre par P. A. GIRAUD, 6 Nlle. Levée. 18 jt

MAQUERAUX et Saumons, à vendre P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 18 jt

CORDES d'Emballage—250 rouleaux, à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE, de New-Bedford, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nouvelle-Levée. 18 jt

100 SACS Café Havane à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nouvelle-Levée. 18 j.

THE IMPERIAL et poudre à canon, en boites de 6 et 12 liv. à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nouvelle-Levée. 18 j.

TRAITES sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 18 jt

BEURRE de Goshen—10 barillets beurre de Goshen prime, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 18 jt

BEURRE de l'Ouest—10 barillets en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 18 jt

FARINE.—150 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 18 jt.

CIDRE de Champagne.—100 caisses de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 18 jt.

TOILE d'Emballage de l'Inde—300 pièces de 46 pouces de largeur, à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt.

SEL DE LIVERPOOL—1500 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt.

WHISKEY—50 barils et 14 1-2 barils whiskey rectifié de Barley, à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt.

SAIN-DOUX—300 barillets sain doux en feuilles, en magasin et à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt.

VERRES de Vitres.—500 1-2 caisses verres de vitres, à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 18 jt.

CAFE de Rio—50 sacs 1ère. qualité, dernièrement reçus, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 18 jt

BEURRE—63 barillets beurre frais, en débarquement du steamer Gral. Pratte, à vendre par MAHARD & BROTHER, 36, Nouvelle Levée. 18 jt

WHISKEY—52 barils whiskey rectifié de Cincinnati en débarquement du steamer Flying Dutchman, à vendre par MAHARD & BROTHER, 36, Nouvelle Levée. 17 juil

TOILE D'EMBALLAGE d'Ecosse, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 17 juil

LES membres de la congrégation de l'église St. Vincent de Paul sont prévenus que dimanche 19 du courant, il y aura une élection pour nommer les marguilliers.

Pour être marguillier il faut avoir souscrit et payé cinquante piastres, être marié et âgé de plus de 25 ans.

L'élection commencera à 10 heures du matin et finira à 2 heures de l'après-midi.

Les commissaires se tiendront à la maison qu'occupait le curé.

N. Orléans, le 14 juillet 1840. AUGUSTIN VIAVAN. 15 juil—4

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre les incendies de l'Ouest.

Nouvelle Orléans, le 15 juillet 1840.

LES directeurs ont déclaré ce jour, un dividende de dix pour cent sur le fond capital de la Compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le 27 courant, ou après cette date. [illegible] MATTHEWS, Président. 15 jt—10

Bureau de l'assurance [illegible] et contre les incendies de l'Ouest.

Nouvelle Orléans, le 14 juillet 1840.

A une assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue le 13 courant, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité, et la publication en a été ordonnée:

Résolu, que le président est autorisé à payer à M. Charles Van Dertan, second du steamboat Sommerville la somme de deux cent cinquante piastres en témoignage de l'approbation du bureau pour les bons services qu'il a rendus pour relever ledit bateau. GEO. E. RICHARDSON, Secrétaire. 15 jt—10

AVIS.—Pendant son absence de la ville, le soussigné a chargé Mr. H. Gally du soin de ses affaires. GME. MARMICHE. 14 juil—4

AVIS—La société existant antérieurement sous la raison de T. Douney & co, est dissoute à compter du 3 courant, de consentement mutuel. R. T. Douney se charge de la liquidation des affaires. R. T. DOUNEY, [illegible] HITCH. 10 juil—6

LE soussigné fera les affaires de commission et de groceries en cette ville, sous la raison de Converse & Co. Son magasin est au No. 55, sur la Nouvelle-Levée. HENRY CONVERSE. 10 juil

SALSEPAREILLE—150 caisses récemment reçues à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 18 juin

BEURRE de mai—40 barillets en débarquement du steamer Chester, de St. Louis, à vendre par WM. C. THOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 26 juin

LARD—12 boucauts jambons—12 do. plats-côtés et 6 do épaules, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 26 juin

TOILE et Corde d'Emballage—100 pièces Toile et 100 rouleaux de corde de qualité supérieure, reçus par l'Indiana, à vendre par Wm. C. HEWES & Co, rue Natchez. 16 mai

MERINOS Français à fond couleur foncée, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS, 99, rue de Chartres. 20 mai

POUR ST. LOUIS.—Le superbe et très commode steamer LOUISVILLE, capt. J. W. Moore, étant attendu de jour en jour, sera expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN A. MERITT, 53, rue du Camp. 18 j.

POUR ST. LOUIS, la rivière des Illinois et tous les ports intermédiaires.—Le steamboat bon marcheur, A. FUSELIER, capt. C. Johnson, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira très-incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à J. HALL & A. B. BEIN, 20, Nlle. Levée. 18 jt.

POUR LA MOBILE.

Le superbe steam boat YAZOO, partira samedi prochain 18 du courant, pour la Mobile, passera par la rivière et s'arrêtera à la baie St. Louis en touchant à Pascagoula, Biloxi et la Passe Christian. Cette occasion est très favorable pour un voyage d'agrément ayant des chambres à passagers fort commodes. Pour fret ou passage s'adresser à HERBAULT FRERES, 17, rue Bienville. 17 juil.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. G. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, agent, 22, Nouvelle-Levée. 11 juil.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ. *Pour tous les ports du Lac.*

LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.

L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.

Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac.

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 18 juil

POUR LA MOBILE, le jeudi 16 courant—Le joli steamer YAZOO, tirant peu d'eau, descendra le fleuve pour la Mobile et de là se rendra à la Baie St. Louis en touchant à Pascagoula, Biloxi, Passe Christiane. Il offre pour ce voyage d'agrément de jolis emménagemens et une table bien servie. S'adresser, pour fret et passage, à HERBAULT FRERES, rue Bienville. 10 juillet—4

CABOTAGE.

POUR BOSTON.

Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou sous le pont, ou passage, s'adresser à bord, en face du bâtiment du triangle, ou à STETSON & AVERY, 96, rue Gravier. 20 juil

POUR BALTIMORE.—Le brick MARY, capt. Myrick, peut prendre sur le pont 100 boucauts de sucre ou 100 balles de coton. Il y a encore des lits pour 8 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 18 jt

POUR BALTIMORE.—Ce soir.—Le brick ARCHITECT, capitaine J. B. Gray, partant ce soir, peut encore prendre deux passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 18 jt

Ligne de Packets de la Nouvelle-Orléans et New-York.

POUR NEW-YORK.—Le navire YAZOO, packet No. 1, capitaine Kingsburg, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour fret ou passage ayant de belles chambres s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR NEW-YORK—Le beau brick ALCENUS, capitaine Maryman, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS, capitaine Melcher, sera très prochainement expédié. Pour fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR MATAMORAS, par le Rio Grande—La goelette CUMANCHE, capitaine Hoffmann, est prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. T. LAGUERENNE & Ce. 57, rue Tchoupitoulas. 16 jt.

POUR NEW-YORK.

Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac ou le tonnage correspondant, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier ŒLUS, capitaine Jones partira positivement dimanche 19 du courant et peut prendre 50 boucauts sous le pont. Pour un chargement sur le pont. Pour fret desquels ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co., 88, rue de la Douane. 13 juil

POUR NEW-YORK.—Le brick IRAD-FERRY, capitaine Smith partira dimanche, 19 courant, et peut prendre une chargement sur le pont. S'adresser pour passage aus, au capitaine ou à J. W. ZACHARIE & Co. 13 juil

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer la Joséphine—La barque B. MEZICK, capitaine S. Garside, sera immédiatement expédiée. Pour fret ou passage, ayant des chambres fort commodes, s'adresser au capitaine à bord, près l'hôtel des Monnaies, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 11 juil

POUR NEW-YORK—Le beau brick TOM PAYNE, capitaine Flinton, sera incessamment expédié, peut encore prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 9 jt

POUR BOSTON.—Le beau brick LINCOLN, capt Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 9 jt

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 4 jt

PORTS D'EUROPE.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Patarin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus du 5 au 10 août. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. SEIGNOURET & Co. 18 j.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MARENGO, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à F. PERRET, 59, rue Toulouse. 16 juil

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, PERUVIAN, capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 36, rue St. Louis. 25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 59, Toulouse. 24 juin

POUR TRIESTE.—Le bon voilier REGULUS capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 26 j

POUR LE HAVRE.

Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 22 juin

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT, No. 36, rue St Louis. 25 juin

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

AVIS—Les acquéreurs de la propriété de Haganet, Lafayette, qui n'ont pas reçu leurs titres, sont priés de venir le réclamer et de remplir les conditions de leur vente avant le 20 courant, sans quoi les lots à eux adjugés, seront vendus de nouveau à leurs comptes et risques dix jours après l'avis de la date ci-dessus. JOSEPH A. BEARD, S. GUINAULT, Encanteurs. 14 juil—6

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris demeurant actuellement rue Royale No. 106, ancienne maison de M Boyer, entre St. Louis et Conti. Consultations et opérations sur toutes les maladies de la bouche. 24 juin

AVIS—Ceux qui ont des marchandises à bord du Robert Pulsford, sont priés d'obtenir leurs permis de débarquement et de venir recevoir leurs marchandises vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES.

Dirigée par *Mme. Delaruelle*, de Paris. *Ancienne habitation de Mme. Hurst à 4 miles de la Nlle-Orléans.*

DANS cette vaste habitation dont la position est aussi agréable que salubre, Mme Delaruelle, vient de fonder une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles. Elle espère par les soins qu'elle apportera au développement intellectuel et moral des élèves, mériter la confiance des parens. Elle sera secondée, pour atteindre ce but, par des professeurs du premier mérite et une dame anglaise connue sous les rapports les plus honorables.

Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se payent à part. [illegible]

LOUISIANA THERMES.

Bains publics, rue Conti entre Bourbon et Dauphine.

LE public est informé que cet établissement est ouvert depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Ces bains [illegible] par leur commodité, leur propreté et leur [illegible] sollicitent, du public, la continuation de son patronage.

NOTA—La partie des bains spécialement destinée aux dames, vient d'être augmentée de cabinets à deux baignoires; et ce, pour satisfaire aux demandes des familles. 17 juin—1m

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1¼ sur 1 1¼ jusqu'à 12 sur 1½ du carré de 1½ à 3 pouces; de rond de 1½ à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par parties à leur gré à des conditions libérales. HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 18 fev—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Adriana, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam—200 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses. HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 25 fev—6m

DEMANDE DE DOMESTIQUES.—On a besoin dans une petite famille, d'une servante bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Aussi d'une petite domestique vigilante, de 11 à 14 ans, pour servir, auprès d'une dame. Celle qui se présenteront avec de bonnes recommandations trouveront une bonne place. 20 juin

BLE ET FOIN—1200 boisseaux blé et 40 do foin, en débarquement de chaland, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce. 13 juin

PLOMB DE CHASSE—Le soussigné reçoit directement de la Compagnie dite "Baltimore shot Tower Company" un envoi de tous les numéros de plomb de chasse, et est autorisé à en vendre au prix courant de la place, à des termes accommodans. CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 20 mai—3ps

CITRONS—400 caisses reçues par le brick Mary Ann de Messine, à vendre par A. S. BARKER, 60 1-2 Commune. 24 juin

ARDOISES—En débarquement du trois mats Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises de Welsce, qui sont offertes à vendre à des prix modérés, en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON, 150, rue des Remparts. 20 mai

PORTER de Londres—Quelques barriques de Barclay, Perkins & Co, contenant chacune 6 douzaines de gallons, à vendre par WM. FREHN, 34 Douane. 20 mai

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE VIN DE BORDEAUX.

PAR FERNANDEZ & WRITING.

AUJOURD'HUI, lundi 20 du courant, à 5 heures P. M. rue Bourbon, No. 123, Toulouse entre St.-Louis. 180 barriques Vin Ordinaire de Bordeaux. Vente positive.—Conditions à la vente. 20 jt

PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, Mardi matin, 21 juillet, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 28, rue de la Commune,
5 barils beurr,
100 caisses vin rouge,
20 paniers Champagne,
40 caisses moutarde,
20 do. tabac croisé de Leftwich,
Une quantité de cornichons,
Plusieurs tableaux de la vieille école,
20 milliers cigares,
10 rouleaux cordages,
Une quantité de meubles, matelas, &c. 20 jt

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu Lundi, le 27 du courant, sur la Nouvelle-Levée, au No. 73, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 juillet 1840, le fonds de magasin de groceries abandonné par Benjamin Hurd à ses créanciers, Conditions comptant.

Et immédiatement après, il sera vendu le bail de dit magasin expirant le 1er de novembre. 20 juil—3t. en 10j.

PAR L. A. GARIDEL.

LUNDI, 20 du courant, il sera vendu à 4 heures après midi à son magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50, pour clore un compte:
150 Barriques Vin de Bordeaux.
Conditions à la vente. 20 juil—1

PAR L. A. GARIDEL.

MARDI, 21 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse, No. 60:
15 balles Coton écru,
1 do Kersey.
Plus un assortiment de marchandises anglaises. 20 juil—2

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.

IL sera vendu, Samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

La mulâtresse MARGUERITE, âgée de 26 ans, parlant le français, l'anglais et un peu l'espagnol, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions à la vente. 20 jt

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

Vente de Syndic.

J. J. Haydel vs. ses créanciers.

IL sera vendu, jeudi 30 juillet 1840, à midi précis, à la Salle des Bains de l'Hotel St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 24 mars 1840, et à la requête des syndics des créanciers de J. J. Haydel:

250 actions de la banque de l'Union de la Louisiane (de la campagne.)

Conditions—Comptant. 18 jt—18, 21, 25 et 30.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi, 20 courant à 5 heures de l'après midi au Vieux Bassin.
80 mille pieds de planches et solives.
Conditions à la vente. 16 juil

Vente de nègres de valeur.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi, le 25 courant, à midi, à l'Arcade Banks, les nègres ci-dessous décrits, saisis dans le procès de Dunbhall et Mason contre la compagnie du chemin de fer du Mississipi, et vendus avec le consentement des parties, savoir:

Sam,	âgé de 25 ans,	nègre de champ.		
Bill,	do	17	-	-
Valentine		22	-	-
Emanuel,		24	-	-
Jacob,		20	-	-
Dick,		30	-	-
Fenah,		8	-	-
Grace,		36	-	-
Binah,		36	-	-
Susan,		13	-	-
Lavina		22	-	-

Conditions, comptant.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juillet

Martin Gordon Jr. vs. ses créanciers,

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, Vendredi, 21 août prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, par ordre du syndic, les nègres suivants abandonnés par Martin Gordon jr, à ses créanciers:

CHARLES âgé de 22 ans, excellent drayman.

ADAM, âgé de 27 ans, laboureur, habitué aux travaux d'un steam boat.

Conditions—Billets à 6 mois endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque jusqu'à parfait paiement: en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront intérêts à 10 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant Lucien Herman, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juil

PAR M. BARNETT SR.

Vente de Syndic.

IL sera vendu lundi, le 27 juillet prochain, 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 mai dernier, les propriétés suivantes abandonnées par Thomas J. B. Ck à ses créanciers, savoir:

1o. 2 ILETS DE TERRE, situés dans la ville de Bath, désignés par les numeros 107 et 86. Le No. 107 contient 71 lots, et le No. 86 contient 74 lots conformément au plan déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.

2o. UN ILET DE TERRE situé dans la ville d'Uncle Sam, désigné par le No. 137, contenant douze lots de dimensions égales, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Lequel îlet est borné par les rues Liberté, Baldwin, et du Marché. Seconde Ville, entre les rues Saint-Jacques et Plaisance, ruée et avenue il a une façade de 300 pieds mesure américaine, conformément au plan dressé par H. J. Ranney, de pose dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub.

3o. 2 LOTS DE TERRE situés dans la ville de Carrollton, désignés par les Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 1, mesurant chacun 30 pieds de face sur Short street, la même façade sur Hoss street, et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles en mesure américaine, conformément au plan dressé par Charles F. Zimpel, le 26 février 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.

La négresse HETTY, âgée de 19 à 20 ans.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque et intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance.—Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 juin

PAR L. A. GARIDEL.

Lawrence & Legendre contre leurs créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1840, et sous la direction de MM. J. M. Lapeyre et Jh. Lecarpentier syndics des créanciers de Lawrence et Legendre: il sera vendu le lundi 20 Juillet 1840, à midi, à la salle des bains de la Bourse St-Louis, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés abandonnées par les faillis à leurs créanciers: savoir:

1o. Un terrain situé dans le faubourg Ste-Marie, désigné sous le No. 46, dans l'îlet No. 4, formant l'encoignure des rues Girod et St-Pierre, ayant 28 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue Girod: 28 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur l'arrière, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue St-Pierre, le tout mesure anglaise.

2o. Un terrain situé dans le faubourg Ste-Marie, désigné sous le No. 57 dans l'îlet No. 5, mesurant 28 pieds face à la rue St-Pierre et 28 pieds sur l'arrière, sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 58, et 128 pieds 6 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, le tout mesure anglaise.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie, désigné sous le No. 59 dans l'îlet No 5, mesurant 65 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue St-Pierre, et 19 pieds 9 pouces 4 lignes dans l'arrière, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No. 58 et 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur l'autre ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à la banque du Canal, mesure anglaise.

Le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, le 30 avril 1836 et déposé en l'étude de Davis L. McCay, notaire public.

Conditions: comptant.

17 juin—17 et 24 j., 1er. 8, 15 et 20 juil.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu de deux ordres respectifs de l'honorable Cour de Paroisse dans le procès de Simeon Esnard contre ses créanciers, et de l'honorable Cour de District dans le procès d'Adolphe Duhart contre ses créanciers, il sera vendu jeudi, le 30 juillet 1840, à midi, à la Bourse de Cité, dans la rue St. Louis, les propriétés suivantes, dont une moitié indivise a été abandonnée par Simeon Esnard à ses créanciers, et l'autre moitié abandonnée par Adolphe Duhart à ses créanciers, savoir:

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, (chacun desdits lots sera vendu séparément); le No. 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital, entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur.

Le lot No. 59, mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot no. 93, mesure 30 pieds de face à la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

Le tout mesure française.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les propriétés vendues et intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non paiement, jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.

20 juin—29 j—6, 13, 20 et 30 juillet.

AVIS AUX JEUNES GENS QUI VEULENT PASSER AGREABLEMENT L'ETE ET EVITER LES MALADIES DE LA VILLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de faire l'ouverture d'une pension à la Baie St. Louis, pour les hommes seulement. Cet établissement ou rien n'a été négligé ni pour la commodité ni pour l'agrément satisfera, il ose l'espérer, les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

La table sera journellement approvisionnée de poissons frais.

6 juil—4 f. en 8j. J. MARTIN.

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 17 juil

MAISON A LOUER A BILOXI. La maison élégante située à Biloxi [illegible] au juge W. C. Wasle sera louée, le [illegible] ne devant pas l'habiter cette saison [illegible]. 9 juil—6

A LOUER [illegible] l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'ameublements, avec tous ses vitrages, consistant en vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 87, rue du Camp. 11 juil

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—200 paniers huile d'olive marque Plagnol, 80 demi-paniers do do. 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 300 de sardines, 130 caisses blanc baleine New-Bedford, 40 do chandelles suif, 750 do de savon, marque J. Black, Valentine &c. 30 de macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée. 7 juil

INFORMATION DEMANDÉE.—Mr Antonio Streck, parti mardi matin de sa demeure, rue Ste. Anne, pour se rendre à la douane payer la license de son bateau, nommé *Louisiana*, ayant sur lui environ cent cinquante piastres en billets et en espèces; depuis ce tems personne en a entendu parler, et l'on ignore ce qu'il peut être devenu. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade bleu rayé rouge et blanc, une chemise de couleur, un gilet de drap bleu et un chapeau de soie noir. Il est de la taille d'environ cinq pieds et les cheveux chatains, ayant une quelques grains de petite vérole au visage et est âgé d'environ 38 à 40 ans.

Une récompense libérale sera donnée à la personne qui pourra donner quelques informations sur ledit Antonio Streck à Mr. Mathieu Streck, son frère, encoignure des rues du Quartier et Front Levee, près l'Hôtel de la Monnaie.

Le Courrier, le Bulletin et le Picaillon sont priés d'insérer le présent avis 4 fois. 17 juillet—4.

A VENDRE par les soussignés:
500 caisse vin de Bordeaux St. Estèphe.
175 do. St. Julien.
50 do. cerises à l'eau de vie de Badin frères.
50 do.
50 paniers champagne (marque Jacquesson.)
25 do. (do Viry Jonas)
24 caisses vin du Rhin (Hockeimer & Markebrunner)
50 doux. guignolet d'Angers 1ère qualité.
LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale & Douane.
17 juil

CONSERVES ALIMENTAIRES—Les soussignés ont reçu tout récemment un approvisionnement complet de conserves, se composant de pâtés de gibiers truffés, câpres à l'huile et assortiments champignons, sardines à l'huile, ainsi que fines aussi conservés et saumon Anglais, qu'ils vendront à prix très modérés. LOREILHE & VALETON. Encoignure Royale & Douane. 17 juil.

ARTICLES POUR LA SAISON D'ETE.
Jus de groseilles framboise de Badin frères (Paris.)
Sirops assortis,
Prunes sèches.
Gelée et pâte de goujave.
Confitures diverses, à vendre par
LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale & Douane.
17 juil.

$10 DE RECOMPENSE.—Partie marronne le 8 du courant, de l'habitation de Mr. V. B. Marmillion paroisse St. Jean-Baptiste, la négresse CELESTE, bien connue et ville comme ayant appartenu à M. Billette, dit Lacaye. S'adresser à M. Martin, rue de Chartres, No. 171. 20 juil—3